

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 7 JUILLET 2003

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le lundi 7 juillet 2003 à 9 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

### SONT PRÉSENTS :

M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte, messieurs les conseillers Claude Trudel, John Gallagher et Laurent Dugas (par conférence téléphonique).

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement,  
M. Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
M. Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,  
M. René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,  
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA03 210264

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 juillet 2003, tous les membres du conseil étant présents et renonçant à un avis de convocation (art. 325 L.C.V.)

GDD 1032200039

CA03 210265

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC POUR UNE INTERVENTION EN RIVE PAR L'ARRONDISSEMENT VERDUN À SAVOIR L'AMÉNAGEMENT DE TROIS POINTS D'OBSERVATION, QUARTIER CENTRE-VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES BLEUS.

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par la résolution CA02 210337 à l'arrondissement Verdun pour l'ensemble des projets présentés à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de mise en valeur des espaces bleus;

CONSIDÉRANT QU'un de ces projets consiste en l'aménagement de 3 points d'observation sur les rives comprises dans le quartier centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation est requis par le ministère de l'Environnement du Québec à cet effet.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE mandater le Service aménagement urbain et services aux entreprises ou un de ses représentants pour déposer auprès du ministère de l'Environnement du Québec, une demande de certificat d'autorisation pour les travaux à intervenir sur la bande de protection des berges, dans la portion comprise dans le quartier centre-ville, pour l'aménagement de 3 points d'observation, le tout dans le cadre du Programme de mise en valeur des espaces bleus de la Communauté métropolitaine de Montréal.

GDD 1032194020

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 9 h 05.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**